



## **Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du CAPITAINE 200 Pêche**

*En conformité avec l'annexe III de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200*

Les modules nécessaires à l'acquisition du Capitaine 200 sont au nombre de cinq :

- Module P1-1 (Navigation) ;
- Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord) ;
- Module M1-1 (Machines marines) ;
- Module M2-1 (Electricité) ;
- Module NP-1 (Module National Pont).

Les conditions d'obtention des modules M1-1 et M2-1 sont celles fixées dans l'arrêté du 17 août 2015.

L'évaluation des autres modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II de l'arrêté du 20/08/2015 est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
<b>Module P1-1 (Navigation)</b>			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart / Manœuvre	1	Une épreuve finale écrite	01h30
Carte marine	1	Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation	01h30
Stage Radar	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Règles de barre, feux, balisage, signaux	1	Une épreuve finale orale	-
Anglais SMCP	1	Une épreuve finale orale	-
<b>Module P2-2 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)</b>			
Description et construction / Stabilité / Sécurité	1	Une épreuve finale écrite	01h30
<b>Module NP-2 (Module National Pont)</b>			
Environnement réglementaire / Rapport de mer	1	Une épreuve finale écrite	02h00
<b>Module Pêche</b>			
Module pêche	1	Une épreuve finale orale	-

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module ;
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »